Base et étendue de l'entreprise

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard**

Band (Jahr): **31 (1902)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre *trente et unième* Rapport de gestion, comprenant l'exercice 1902.

A. Partie générale.

I. Base et étendue de l'entreprise.

Etat du réseau de l'entreprise en 1902.

1. Longueurs de construction.

Du point de bifurcation dans la Sentimatt près Lucerne à Chiasso (frontière suisse)	223,111	mètres
De Zoug (point de soudure chemins de fer fédéraux/Gothard) jusqu'à l'aiguille d'entrée à Arth/Goldau	15,496	„
De l'aiguille de sortie à Giubiasco jusqu'à la frontière suisse près Pino	21,618	„
De l'aiguille de sortie à Cadenazzo jusqu'à l'extrémité de la gare de Locarno	12,308	„
Total	272,533	mètres

Le tronçon de 2225 mètres allant de la gare de Lucerne à la Sentimatt (bifurcation du Gothard) est copropriété des chemins de fer fédéraux, du Jura-Simplon et du St-Gothard.

2. Longueurs d'exploitation.

Lucerne-Chiasso	225,100	mètres
Zoug-Arth/Goldau	15,765	„
Giubiasco-frontière près Pino	21,825	„
Cadenazzo-Locarno	12,457	„
Total	275,147	mètres, soit 276 km

en chiffre rond.

3. Longueurs parcourues par les trains du Gothard.

Lucerne-Chiasso	225,100	mètres
Zoug-Arth/Goldau	15,765	„
Bellinzona-Luino	39,618	„
Bellinzona-Locarno	21,047	„
Total	301,530	mètres

Le tronçon Pino frontière-Luino (14,642 mètres) est exploité par la Compagnie du Gothard pour le compte des chemins de fer italiens de la Méditerranée.

Au 31 décembre 1902, 305 actionnaires, détenteurs de 49682 actions, étaient inscrits au registre des actions; en regard des chiffres respectifs de l'an dernier, il y a donc augmentation de 3 actionnaires et de 7920 actions.

II. Questions diverses d'ordre général.

1° Procès relalif au *fonds de renouvellement.* Par suite de leur rachat amiable, les chemins de fer de l'Union-Suisse se sont également désistés du recours collectif; la Compagnie du Jura-Simplon en fera autant prochainement. Le Tribunal fédéral, qui jusqu'à présent n'a pris en l'espèce aucune disposition, n'aura donc à trancher le litige qu'au regard de la seule Compagnie du Gothard.

2° L'*Association de chemins de fer suisses*, qui embrasse à peu près toutes les lignes de chemins de fer à voie normale, a éprouvé par le fait de la nationalisation de trois réseaux principaux, une profonde transformation, grâce à laquelle on a réussi à en éviter la dissolution. Sur notre proposition, la Direction Générale des chemins de fer fédéraux a été désignée comme Administration en charge permanente de l'Association. L'organisation de celle-ci a été notablement simplifiée; l'unanimité des voix, exigée autrefois pour toute décision obligatoire, est maintenant remplacée par la majorité des deux tiers de toutes les voix représentées dans l'Association. Pour traiter les affaires qui lui incombent, l'Association se réunit en conférences, savoir:

1. Conférence pour les affaires commerciales.
2. Conférence pour les affaires techniques.
3. Conférence pour toutes les autres affaires de l'Association.

3° Le *règlement organique de la Direction* a subi quelques modifications nécessitées par le changement survenu dans la composition de cet organe; les attributions sont en substance réparties comme suit:

Ier département:

Les affaires ayant un caractère de politique de chemin de fer; les questions se rapportant à l'organisation en général; tout ce qui a trait aux finances; les tarifs et le contrôle des recettes; les questions d'ordre général en matière de droit et de contentieux (y compris celles dérivant de la responsabilité civile); les caisses de prévoyance; les billets de libre circulation.

IIe département:

Tout ce qui a trait aux travaux neufs; le service de surveillance et d'entretien de la ligne; les expropriations; la gestion des biens-fonds; les impôts et contributions; le service des réclamations; l'assurance-incendie.

IIIe département:

L'acquisition du matériel roulant; les services des stations, des expéditions, des trains et de la traction; l'entretien du matériel roulant; les ateliers; l'économat; la publicité-réclame.

Les chefs de département sont:

M. Stoffel pour le Ier département,
M. Schrafl „ „ IIe département,
M. Dietler „ „ IIIe département.